

PRÉFET DE LA VENDÉE

PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

Direction des relations  
avec les collectivités territoriales  
et des affaires juridiques  
Pôle Environnement  
affaire suivie par :  
Paul LE GUELLAUT  
Tél. : 02 .51.36.71 63  
paul.le-guellaut@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 18 JUIN 2019

Le Préfet de la Vendée

à

Monsieur le Maire des Sables d'Olonne  
(Copie à M. le Sous-Préfet des Sables d'Olonne)

**OBJET:** Projet de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme d'Olonne sur Mer par déclaration d'utilité publique (MEC/DUP) – Ilot Nord de La Vannerie – Commune des Sables d'Olonne

**REF. :** Article L121-27 du code de l'urbanisme

Dans le cadre des dispositions de l'article L121-27 du code de l'urbanisme, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites a examiné, le 14 mai 2019, le projet de MEC/DUP du plan local d'urbanisme d'Olonne sur Mer, qui prévoit une évolution du classement des boisements.

Les membres de la commission ont émis, à la majorité, un avis favorable à la nouvelle délimitation proposée.

Le Préfet

Pour le Préfet  
Le Directeur

Cyrille GARDAN

Copie :  
- DDTM -SUA  
- DREAL